VAL AUDIT

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

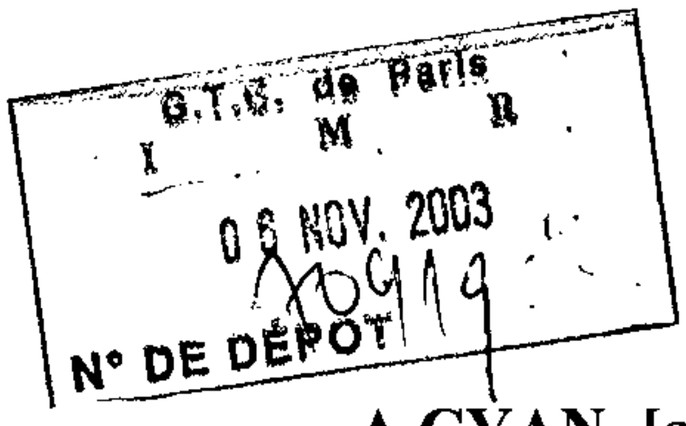

ORIGINAL
POUR
LE GREFFE

A.CYAN [asjã]

GESTION DE CRISE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 Euros

Siège Social : 83, rue Saint Honoré
75001 PARIS.

R.C.S. PARIS B 417 907 045.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, et en exécution des missions qui nous ont été confiées en application des articles 224-3 et 223-43 du Code de Commerce, par décision unanime des associés du 10 octobre 2003, nous vous présentons notre rapport sur l'opération projetée de transformation en société par actions simplifiée de votre société à responsabilité limitée.

Nos contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur une situation arrêtée 30 juin 2003.

Nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité, complété des contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

1) EXAMEN DE LA SITUATION DE VOTRE SOCIETE.

La société **A.CYAN [asjã] GESTION DE CRISE**, est une Société à Responsabilité Limitée, qui a été créée en 1997.

Elle a pour objet la fourniture de tous services dans le domaine du conseil et de l'administration de l'entreprise ou de toute autre entité.

Madame Emmanuelle TRAN THANH TAM y assure les fonctions de Gérante. Son exercice social se clôture au 31 décembre de chaque année.

La société a un Capital de 50.000 Euros composé de 1 550 parts réparties de la façon suivante :

- Monsieur Jean TRAN THANH VAN	250 parts
- Madame Marie TRAN THANH VAN	250 parts
- Mademoiselle Anne Claire TRAN THANH BINH MINH	250 Parts
- Madame Emmanuelle TRAN THANH TAM	350 parts
- Monsieur Julien KAUFFMANN	450 parts
	1.550 parts

Son siège social est situé à 75001 PARIS, 83, rue St honoré.

La situation de la société se caractérise par les éléments suivants :

- l'activité de la société se positionne sur une base d'un chiffre d'affaires d'environ 600 K€ H.T..

- la situation financière de la société est positive et le résultat de la situation arrêtée au 30 juin 2003 est positif.

- dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

2) EXAMEN DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL.

Nous avons examiné la situation arrêtée au 30 juin 2003, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession en matière d'examen limité.

Les capitaux propres au 30 juin 2003, étaient composés de la façon suivante:

Capital	50.000 €uros
Réserve légale	5.000 €uros
Autres réserves	64.868 €uros
Report à nouveau	34.118 €uros
Résultat de la situation Arrêtée au 30/06/2003 après IS	87.546 €uros
Capitaux propres	241.532 €uros

Nous tenons à vous rappeler les conditions que doit remplir votre Société à Responsabilité Limitée pour pouvoir valablement se transformer en Société par actions simplifiée :

1° le capital social ne peut être inférieur à 37.000 Euros

2° le montant des capitaux propres doit être au moins égal au montant du capital social.

3° la décision de transformation doit être prise à la majorité requise pour les décisions extraordinaires, c'est à dire à la majorité des trois quarts des parts sociales.

3) CONCLUSION.

A L'issue de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social que nous avons examiné. Nous sommes en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

En conclusion rien ne parait s'opposer à ce que votre société se transforme en Société par actions simplifiée.

Par ailleurs nous n'avons constaté aucun avantage particulier constitué en faveur d'un associé, à l'occasion de cette transformation.

Fait à Paris, le 31 octobre 2003.

VAL AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes

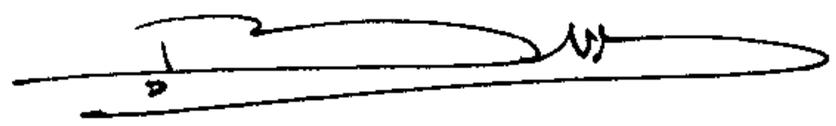

Bernard BLIAH
Mandataire social